



MAIRIE DE COGGIA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPALSéance du 26 Juillet 2018**OBJET : N° 2018-23**

Demande de subvention pour l'aménagement de la salle Polyvalente de Pinolsu (validation des plans et des devis).

**Date de la convocation :
21 Juillet 2018**

L'An deux mille dix-huit, le Jeudi 26 Juillet à 18 heures, le Conseil Municipal, s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur le Maire, Mathieu RUBINI.

**Nombre de membres
composants l'Assemblée :
14**

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Marius PERI, Monsieur Sébastien SPADA, Madame Emmanuelle SAUL (Adjoints), Madame Françoise ANGELI, Madame Maryse NATALI, Monsieur Jean-Antoine MARCELLESI, Monsieur Bernard LAPORTE (Conseillers Municipaux).

**Nombre de Conseillers
en exercice : 14**

**Nombre de membres
présents : 8**

ETAIENT ABSENTS : Monsieur Jean-François ALIAGA, Madame Claudia ANDREANI, Madame Laurène BIFERALI, Monsieur Francescu SANDRI, Monsieur Éric PIEZSKO, Monsieur Frédéric LECA.

Nombre de votants : 09

Quorum : 08

ETAIENT REPRESENTES : Monsieur Francescu SANDRI.

**Secrétaire de séance :
Madame Emmanuelle
SAUL**

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Le Maire, expose à l'assemblée

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de réhabilitation de la Salle Polyvalente de Pinisolu (plans et devis), ainsi que le projet de création d'une zone technique avec un espace de stockage (plans et devis).

Il expose que les plans et les devis ont été élaborés par l'Architecte Robert ARRIGHI (Maître d'Œuvre de la commune), en partenariat avec les services techniques de la Mairie et Madame Françoise ANGELI, conseillère municipale en charge de ce dossier.

Pour des raisons pratiques, deux marchés de travaux seront élaborés (un pour la réalisation d'un dépôt technique et d'un espace de stockage avec sanitaires-douches pour une surface de 87m² et l'autre pour la réhabilitation des locaux avec une extension, la création et la mise aux normes pour Personnes à Mobilité Réduite sur l'ensemble du bâtiment), ainsi qu'un accès sécurisé avec parking (voirie et parking aménagé pour Personnes à Mobilité Réduite et Handicapés).

Il propose aux membres du conseil Municipal d'approuver les travaux de réhabilitation de la Salle Polyvalente ainsi que la création d'un espace de stockage et de demander les subventions auprès de la Collectivité de Corse sur la base des devis estimatifs établis par l'architecte Robert ARRIGHI, à savoir une dépense totale hors taxes de 189 400,00 euros pour la mise aux normes du bâtiment et une dépense totale hors taxes de 104 400,00 euros pour la création de stockage et de l'espace technique.

Il informe enfin les membres du conseil municipal qu'une subvention de 60% peut être obtenue auprès de la Collectivité de Corse, la différence étant à la charge de la commune.

Le Conseil ouï et entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu, l'obligation de mise aux normes des Etablissements Recevant du Public (ERP),

Vu, l'importance de la dépense,

A l'unanimité de ses membres présents, les membres du Conseil Municipal approuvent et autorisent le Maire à solliciter l'aide financière de la Collectivité de Corse.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Mathieu RUBINI

Le présent acte est exécutoire de plein droit en vertu de la loi de décentralisation (loi du 02 mars 1982) à la date de transmission aux services de la légalité des actes administratifs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20180908-51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/09/2018